



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12 INT 025

Déposé le : M. 09 2012

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Sécurité : Que la ville de Lausanne prenne ses responsabilités

Texte déposé

C'est avec consternation que le PLR prend connaissance de la grave crise qui a éclaté au sein de la Municipalité suite à la décision du municipal Marc Vuillemier d'abandonner la tête de la Police. Le mouvement de panique que tout un chacun peut observer de l'extérieur démontre que la politique de tolérance, pour ne pas dire de laxisme, que la Municipalité a crû bon mener pendant 20 ans est un fiasco total aujourd'hui. Les autorités politiques de la ville de Lausanne auraient été bien inspirées d'écouter les mesures sécuritaires préconisées par le PLR. C'est à croire que les dirigeants Lausannois n'ont pas vu les changements de société qui s'opéraient, n'ont fait aucune analyse à long terme et n'ont pas sérieusement géré la mise en place de la Police coordonnée que les Vaudois ont voulu. Le PLR ne peut que déplorer cette situation après s'être battu avec tant de force pour le maintien de ses polices communales sous la forme d'une police coordonnée.

J'ose espérer que la Municipalité de Lausanne va prendre ses responsabilités sans essayer de rejeter la faute sur autrui, notamment sur le Commandant de la Police de Lausanne, comme semble suggérer le syndic Daniel Brélaz dans Le Temps de ce jour, Commandant encensé il n'y a pas si longtemps pour son Code de déontologie et la reprise en main de certains éléments du Corps de police qui avait pris des libertés de ce côté. S'en prendre au Commandant de la Police est une piètre diversion face à un problème engendré par le manque de vision et la politique de laxisme de la Municipalité de Lausanne. Imaginez qu'une telle politique n'allait pas lui éclater à la figure, c'est faire preuve d'un angélisme qui n'a pas sa place en politique. Les citoyens vaudois n'ont pas à pâtir de cette situation ni sur le plan sécuritaire, ni sur le plan financier. Ce qui m'amène à poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'intervention répétée, depuis plusieurs mois, de la Police Cantonale au profit d'une commune, Lausanne, qui dispose déjà de son propre corps de Police ?
2. Combien de temps les contribuables vaudois vont-ils devoir payer pour la sécurité lausannoise ?
3. Le Conseil d'Etat juge-t-il opportun de facturer les prestations complémentaires au sens des articles 13 et 46 de la loi sur l'organisation policière vaudoise à des communes qui sollicitent régulièrement l'aide de la Police Cantonale ?

Lausanne, le 11 septembre 2012

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

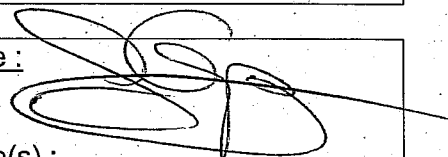


Nom et prénom de l'auteur :

Capt Gloria

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Allen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Baillif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérard	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Deblué François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric